**L’Oise en action – Majorité départementale**

**Compte rendu de la commission départementale du 13 septembre 2021**

**Le Conseil départemental s’engage sur les grands projets**

Une garantie d’emprunt de 7 M€ a été votée en faveur de la Société du Canal Seine-Nord-Europe pour la souscription d’un emprunt de 70 M€. Cet engagement complète le financement de 108 M€ que notre collectivité mobilise pour ce projet essentiel.

**L’Oise solidaire**

Pour les résidences autonomie des personnes âgées

* Un contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens a été passé avec 13 gestionnaires des résidences autonomie pour financer des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d’autonomie. L’intégralité de l’enveloppe budgétaire, soit 738 000 € a été attribuée aux 13 gestionnaires de résidences et les forfaits annuels seront renouvelés jusqu’en 2026, sous réserve des crédits alloués par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie), et du vote des crédits correspondants par l’Assemblée départementale et au vu des rapports d’activités présentés régulièrement.

*Sont concernés : Les CCAS de Noyon, Pont Ste Maxence, Crépy en Valois, Creil, Chambly, Lamorlaye, Meru, Mouy, Beauvais, Nogent, les villes de Senlis et Montataire et l’établissement La Compassion qui gère 25 résidences autonomie sur le département.*

 Pour les EHPAD publics et privés :

* 3 subventions d’un montant global de 328 000 € ont été votées pour des aménagements et travaux dans les EHPAD accueillant des personnes âgées dépendantes. Ces moyens permettront notamment la modernisation ou l’installation de systèmes de chauffage et de climatisation.

*Sont concernés l’hôpital local de Crèvecoeur le Grand, l’EHPAD Arc en ciel de Chantilly et l’EHPAD d’Antilly.*

**L’Oise juste et équitable pour éviter la fraude au RSA**

Le partenariat avec la Caisse d’allocations familiales pour la lutte contre la fraude au RSA a été renouvelé. Dans ce cadre, des règles seront établies permettant au Département d’infliger plus systématiquement des amendes administratives, sanctions qui sont, dans les faits, beaucoup plus efficaces que les dépôts de plaintes qu’elles remplaceront, que ce sera possible et pertinent. Une équipe pluridisciplinaire départementale sera aussi créée pour diligenter des contrôles supplémentaires.

**Le réseau routier toujours au centre des priorités**

La procédure d’enquête publique ainsi que les autorisations nécessaires à la poursuite du projet de déviation de la Chapelle en Serval vont être lancés.

**L’Oise s’engage pour l’Environnement**

Ont été votés :

* Une subvention de 58 000€ au SIVU du Mont Ganelon pour l’acquisition de 28 parcelles.
* Une participation financière aux opérations d’entretien du Marais de Reilly, propriété privée gérée par le conservatoire d’espaces naturels, en vue de son ouverture au public, à hauteur de 60% soit un montant de 4.752 €
* Les termes de la convention relative au frais de structure 2021 du Syndicat mixte d’aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise-Pays de France, pour un montant de 223 000 €.

**L’Oise investie pour nos sapeurs-pompiers**

Le programme technique et fonctionnel de construction de la nouvelle caserne de Nogent-sur-Oise, qui servira de base au recrutement du maître d’œuvre a été approuvé.

Cette caserne sera la cinquième construite ou étendue dans le cadre du plan Pompiers déployé par le Conseil départemental.

**L’Oise lutte contre la désertification médicale et soutient l’installation de professionnels de santé**

Dans le cadre du plan Oise santé, ont été votés :

* Au titre de l’aide départementale à la première installation dans l’Oise de professionnels de santé, 3 dossiers pour une aide globale de 64 000€ : 1 kinésithérapeute à Margny-lès-Compiègne, 1 médecin généraliste à Lagny le Sec et 1 chirurgien-dentiste à Estrées St Denis.
* Au titre de l’aide départementale de bourse aux étudiants, 6 dossiers pour une aide globale de 91 000 €.

**L’Oise s’engage pour les collégiens avec la mise en place de dispositifs éducatifs et de citoyenneté**

Suite aux appels à projets lancés auprès des collèges publics et privés sous contrat d’association avec l’Etat et au titre de l’année scolaire 2021-2022, ont été individualisés :

* 16 000 € au profit de 15 collèges, dans le cadre du dispositif de Travail d’histoire et de mémoire : *Beauvais, Compiègne, Neuilly en Thelle, brenouille, Guiscard, Chaumont, Creil, Crépy en Valois, Nogent sur Oise, St Aubin en Bray, Couloisy, Maignelay Montigny et St Just en Chaussée*
* 12 000 € au profit de 10 collèges, dans le cadre du dispositif Sport’oise 24 : *Auneuil, Compiègne, Creil, Maignelay Montigny, Chambly, St Leu d’Esserent, Nanteuil le Haudouin, Brenouille et Senlis.*
* 31 000 € au profit de 17 collèges, dans le cadre du dispositif les Etoiles de la lecture : *3 à Beauvais, 2 à Chamont, Chambly, Compiègne, Couloisy, Crépy en Valois, Guiscard, Liancourt, Margny les Compiègne, Méru, Mouy, Noyon, St Aubin en Bray et Ste Geneviève.*
* 16 000 € au profit de 17 collèges, dans le cadre du dispositif Jeunes Oisi’ENS, agissons pour la biodiversité : *Beauvais, Auneuil, Chantilly, Chaumont, Breuil le Vert, Compiègne, Maignelay Montigny, Neuilly en Thelle, St Leu d’Esserent, Mouy, Villers St Paul, Noyon, Brenouille, St Just en Chaussée, et 2 à Senlis.*
* 14 500 € au profit de 9 collèges, dans le cadre du dispositif de Lutte contre le gaspillage alimentaire : *2 à Beauvais, Crèvecoeur le Grand, Guiscard, Margny les Compiègne, Mouy, Noyon, Ressons sur Matz et Senlis.*
* 5600 € au profit de 8 collèges, dans le cadre du dispositif Tous citoyens : *2 à Beauvais, Chantilly, Creil, Maignelay Montigny, Villers St Paul, St Just en Chaussée et Senlis.*

**L’Oise soutient la culture pour tous et les grandes manifestations**

126 000 € ont été individualisés au profit de 20 partenaires au titre du dispositif Aide à la création artistique et à l’implantation territoriale des résidences d’artistes.

Dans le cadre de la 12ème édition de la manifestation Fanfares en fête, qui se déroulera du 27 septembre au 3 octobre, la convention d’utilisation des locaux et des modalités financières à intervenir avec la commune de Formerie a été approuvée et la programmation a été présentée.

**L’Oise soutient les associations en animation locale**

* 44 subventions d’animation locale ont été votées pour un montant total de 120 000 €.